

LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS

Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Décembre 2021 | N° 75

*Merry
Joyeuses
Fêtes*

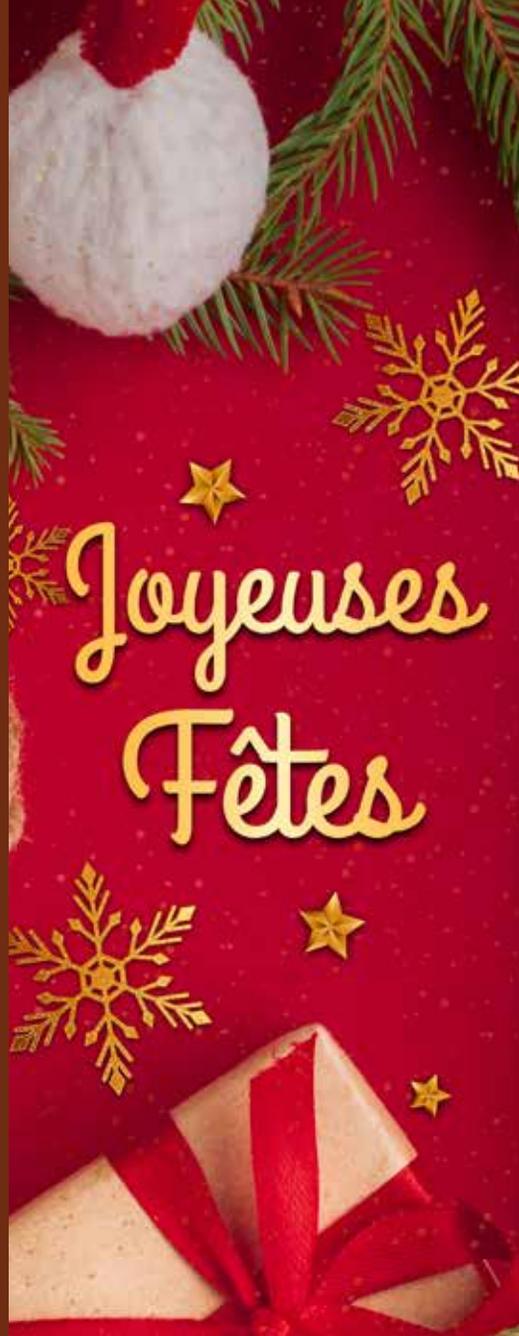
**DES CHANGEMENTS
À LA FDC 52**

**FORMATION
SÉCURITÉ DÉCENNALE**

**RESPECTER L'ANGLE DE 30°
C'EST RESPECTER L'AUTRE**

SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - La FDC 52 modifie ses horaires d'ouverture
- Formation sécurité
- 05 /** - Activités de la FDC en images
- 06 /** - Une journée en Amérique !?
- 08 /** - Nouvelle répartition des Unités de Gestion
- 09 /** - Une manifestation dans les Ardennes
- 10 /** - Financement du budget dégâts
- 11 /** - Nouvelles circonscriptions
des Lieutenants de Louveterie
du 8 août 2021 au 31 décembre 2024
- 12 /** - Qu'est-ce que le FINIADA ?
- 13 /** - Formation sécurité décennale :
Comment ça marche ?
- 14 /** - Planter des haies en Haute-Marne
avec l'aide de la FDC
- 15 /** - Les méthaniseurs :
Bonne idée mais attention aux dérives !
- 16 /** - Un film à l'honneur
- CNB : rejoignez-nous maintenant
- 17 /** - Rapport d'activités de la saison 2020/2021
- 21 /** - Rappels réglementaires grands cervidés
- 22 /** - Venez découvrir le cinématr
- 23 /** - Destruction du renard au mois de mars
- Festival de Montier en Der
- 24 /** - Respecter l'angle de 30°,
c'est protéger les autres !
- 25 /** - Pièges photo : que dit le droit ?
- 26 /** - Nouvelle procédure de déclaration
et d'identification des armes
et de leur propriétaire
- 27 /** - Quelle belle ouverture pour notre Papy
- 28 /** - Journée de formation
des gardes-chasse particuliers
- 29 /** - Sondage exclusif : plus les Français
connaissent la chasse, plus ils y sont favorables !
- 30 /** - Géochasse, une nouveauté
pour plus de sécurité !
- 31 /** - Vigifaune une application totalement
gratuite de science participative
au service de la faune sauvage !
- Reprises des chevreuils
en forêt de Troisfontaines
- 32 /** - La maladie d'Aujeszky
- Une séance de vaccination aux Essarts
- 33 /** - Un contrôle de tir positif
- 34 /** - Colvert farci au foie gras
et légumes d'automne rôtis
- 35 /** - Dates à retenir
- Petite annonce



Directeur de la publication :

M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.

Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871

Numéro de CPPAP 0525 G 88877

Rédaction et administration :

Siège de la Fédération

16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59

E-Mail : technique@fdc52.fr - www.fdc52.fr

N° INSS 1250-4408

Photo de couverture : D. GEST

Crédits photos : FDC 52 et D. GEST

Conception et réalisation :

Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



Amies, Amis chasseurs,
La fin de l'année est proche, aussi permettez moi au nom de l'ensemble de votre Fédération, élus et personnel, de vous souhaiter d'excellentes fêtes. Cette période privilégiée est un moment de rencontres et de partage où les liens familiaux se resserrent pour le bien de tous. Souhaitons que la pandémie ne vienne pas troubler la sérénité et la joie qui accompagne traditionnellement la période de Noël.

Pour nous chasseurs, la nature a été généreuse pour certains, ou plus avare pour d'autres. Les adeptes de la chasse du petit gibier devront encore se satisfaire d'une période de vache maigre tandis que les amateurs de bêtes noires auront pléthore d'opportunités.

Est-ce pour autant un cadeau ? S'il peut paraître attrayant au premier abord de multiplier les rencontres avec les suidés, le revers de la médaille peut s'avérer amer.

Tout le monde sait que le grand gibier, et particulièrement le sanglier a un coût. Depuis trois années, la Fédération vous alerte sur le risque, notamment financier, d'entretenir des populations élevées. Certes les chasseurs ont prélevé beaucoup d'animaux (15 000 la saison dernière) et il faut saluer cet effort. C'est énorme, mais visiblement cela ne suffit pas. S'il faut regarder ce chiffre de prélèvement, il faut aussi tenir compte de ce que l'on a laissé sur le terrain.

Et pour une saison comme celle que nous vivons, sans fruit forestier, il est vraisemblable que la population résiduelle de sanglier est trop importante, et les conséquences risquent d'être dramatiques.

Les chiffres dont nous disposons pour la campagne 2021/2022 (qui détermineront les prix de contribution dégâts payés en 2023) sont effarants. En surfaces déclarées détruites, les trois premiers mois de la campagne 2021 sont équivalents à la moitié de la campagne précédente dans sa totalité.

Il nous faut réagir, et réagir vite ! Les populations de sanglier doivent baisser, impérativement.

Il en va de la survie de notre chasse. Les règles de gestion, que nous avons longtemps prônées, sont à présent obsolètes. La mise en place de réserves et la protection des laies adultes doivent, au besoin, être bannies.

Ces mots peuvent choquer certains d'entre vous mais nous sommes engagés dans une spirale dont nous ne sortirons que, si collectivement nous faisons ces efforts.

On sait par expérience qu'en vitesse de croisière, un niveau de prélèvement de 8 000 à 10 000 sangliers pour notre département correspond à ce fragile équilibre. Les prélèvements de ces dernières années doivent être considérés comme une exception et non comme une règle.

Non je ne veux pas être le fossoyeur de la chasse du sanglier. Il reste le fond de la chasse haut-marnaise et j'en suis parfaitement conscient. Tout comme je suis conscient de la diminution du nombre de permis, qui engendre inéluctablement une charge supplémentaire pour ceux qui continuent. Tout comme je suis conscient des sommes engagées par les chasseurs pour l'accès aux territoires. Et tout comme je suis conscient de certaines relations conflictuelles entre chasseurs et agriculteurs...

Alors, revenons à une situation apaisée et acceptable.

Apaisée car nous retrouverons un dialogue constructif avec les partenaires, acceptable parce que la charge financière qui repose sur les épaules des chasseurs permettra au plus grand nombre de pratiquer leur loisir favori.

De notre côté, nous avons également eu à cœur d'adapter la Fédération à cette réalité. Les coûts de fonctionnement ont été diminués de 30% en 7 années.

Amis chasseurs, je compte sur votre responsabilité pour que perdure la chasse haut-marnaise.

Mon rôle de Président n'est pas de stigmatiser tel ou tel comportement, ou d'agiter un chiffon rouge au-dessus de vos têtes. Non, mon rôle est de vous tenir informés, et de faire face à une situation complexe.

Je vous souhaite une belle fin de saison et une très bonne année 2022.

Amicalement, en Saint Hubert

Le Président,
Thomas CORVASCE

LA FDC 52 MODIFIE SES HORAIRES D'OUVERTURE

Suite au départ en retraite de 2 collaborateurs, le Conseil d'Administration a souhaité ne pas remplacer ces postes afin d'alléger les charges et d'éviter à long terme d'augmenter le coût pour les chasseurs.

Ainsi ce non remplacement a nécessité une réorganisation des services dont voici les changements.

Depuis le 1^{er} novembre, les horaires d'ouverture sont modifiés.

La FDC vous accueille tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, **sauf le mardi matin qui est fermé au public** (pas d'accueil physique, ni de permanence téléphonique).

Le service du guichet unique pour les validations du permis de chasser ferme tous les jours à 16h30.

FORMATION SÉCURITÉ

La deuxième formation sécurité de l'année s'est déroulée le 4 septembre à Humbécourt dans la cabane de chasse "des Amis du Val".

Après le mot de bienvenue de M. René Cornuet, Président du GIC du Val, Yves Rousselot, assureur, a illustré par des exemples concrets d'incidents ou d'accidents pour lesquels le cabinet MMA est intervenu. Puis Christophe Pagniez, technicien FDC 52, a animé le reste de la journée avec des jeux de rôles et par des mises en situation l'après-midi. La sécurité civile a fait une intervention brillante sur les gestes à prodiguer pour les premiers secours et cela dans la bonne humeur.

Les 19 participants ont été ravis de leur participation à cette journée. C'est ainsi que trois d'entre eux se sont aperçus qu'ils n'étaient pas correctement couverts en tant que responsable de chasse.



Une démonstration des gestes de premiers secours assurée par la sécurité civile.



ACTIVITÉS DE LA FDC EN IMAGES



Septembre 2021 : Session de rattrapage de l'examen du permis de chasser pour les candidats ayant échoué cette année .

Lors du départ à la retraite d'Eveline François, secrétaire de direction et de Didier Breton, technicien cynégétique, un verre de l'amitié s'est tenu le 9 septembre à Villiers le Sec. Une page se tourne pour la FDC 52.



UNE JOURNÉE EN AMÉRIQUE ! ?

La FDC 52 présente sur un camp d'indiens à Yellowstone ! Pas du tout ! Des techniciens de la Fédération sont intervenus à Chaumont, au pied du viaduc, aux abords du centre d'animation des Francas où une tribu avait planté ses tipis.

Le 19 août dernier, une quinzaine d'enfants âgés d'une dizaine d'années ont accueilli Louis Briat, chargé de mission environnement et Arnaud Marasi, technicien à la FDC 52 pour une journée découverte de la faune et de la flore, sur le site des Francas à Chaumont. Pas de bisons en vue mais de nombreuses espèces locales : renard, chevreuil, martre, pic épeiche etc... Ce fut une journée très enrichissante pour les jeunes gens mais aussi pour les encadrants.

Les enfants ont adoré les nombreuses activités éducatives qui ont été proposées :

- ➊ Recherche et moulage d'empreintes en forêt
- ➋ Observation et écoute des chants d'oiseaux
- ➌ Identification des arbres
- ➍ Reconnaissance d'espèces animales
- ➎ Manipulation de pièges.

Pour terminer la journée, quelques jeux et confections de colliers attrape-rêves sont venus récompenser nos p'tits indiens.

Avides de découvertes, les enfants ont su profiter de cette journée pour peaufiner leurs connaissances. Nous avons remarqué qu'ils portaient un grand intérêt à l'environnement naturel.



La tribu des Indiens au complet.



La boîte à mystères intrigue. Ce jeune garçon y glisse la main prudemment



Identification de mustélidés.



Découverte et mise en place de pièges.

Nouveauté

MIRADOR ELMAR

Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00
Barre de renfort pour plancher
Barres pour siège coulissant - Montage facile

TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC
Hauteur 1m30 159,00 TTC
Hauteur 1m60 179,00 TTC

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52
 Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52

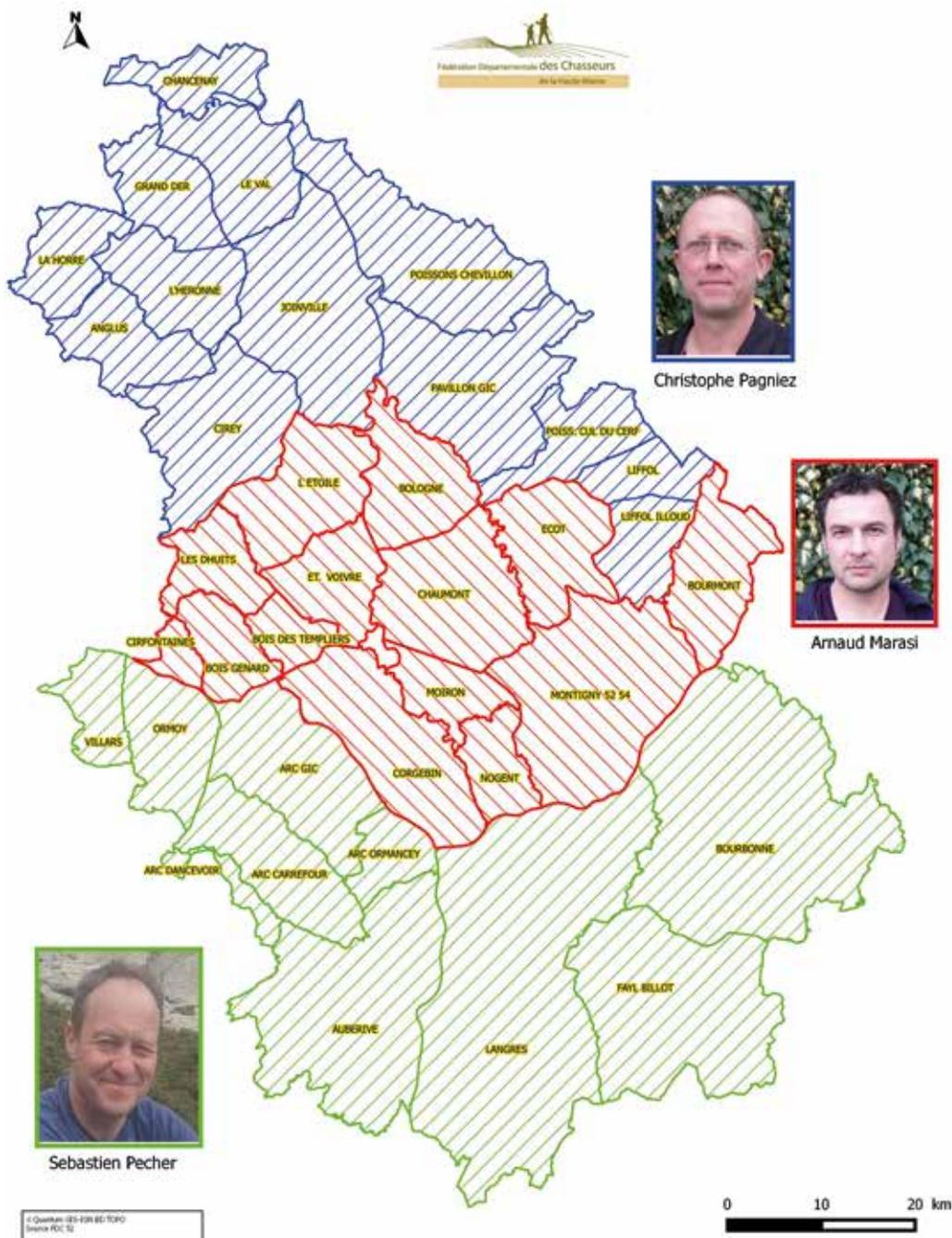
Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92
Mail : sas.fmsc@outlook.com

Partenaire de la Fédération
des Chasseurs de la Haute-Marne

Brevet Français N°1455367/FR3022108
 Produit 100% Français
 Solidité certifiée Bureau Veritas
 N° Siret82919726800016
 TVA INTRA FR44829197268

NOUVELLE RÉPARTITION DES UNITÉS DE GESTION

Suite au non remplacement du poste de Didier Breton, technicien parti à la retraite au mois de septembre, la FDC 52 a dû se réorganiser. Les zones de plan de chasse instruites auparavant par Didier Breton ont donc été redistribuées entre trois techniciens.



Sébastien Pecher



Christophe Pagniez



Arnaud Marasi

UNE MANIFESTATION DANS LES ARDENNES

Le 4 septembre, les chasseurs haut-marnais ont rejoint la manifestation de la "ruralité en colère" à Woinic dans les Ardennes pour défendre les traditions de la chasse et ses droits.

Plus de 2 000 manifestants ont participé à une marche sur plusieurs kilomètres contre une écologie jugée punitive. Ils ont été accueillis par Jean-Pol Gambier, Président de la Fédération des Chasseurs des Ardennes qui a passé la parole à Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Celui-ci a tenu un discours ferme et rigoureux contre les opposants afin de maintenir les acquis de la chasse et ses traditions.

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne vous tiendra informé de la possible manifestation à Paris le 5 mars 2022 afin de défendre notre chasse.



Plus de 2 000 participants présents pour défendre les chasses traditionnelles.



Intervention de Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs.



FINANCEMENT DU BUDGET DÉGÂTS

Ce dispositif trouve son origine dans la volonté de faire payer, par zone, les dépenses du compte dégâts en prenant en référence des factures connues (année n - 1).

Pour chaque zone sont inventoriées les dépenses :

- ⊕ D'indemnisation
- ⊕ De frais d'estimateurs
- ⊕ De subventions (clôtures)
- ⊕ Du prix d'achat de bracelets
- ⊕ De frais de fonctionnement (personnel / assurance / etc...)
- ⊕ D'achat de clôture

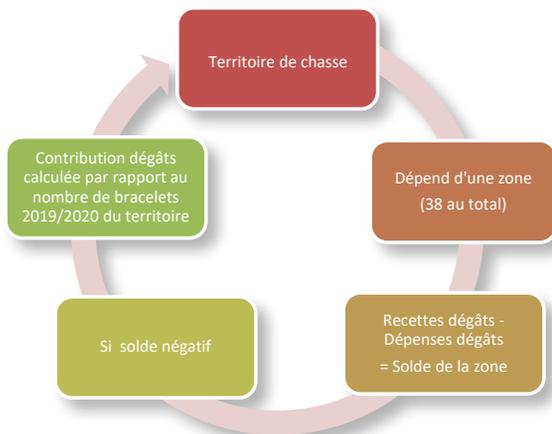
- ⊕ De produits et de subventions
- ⊕ Du timbre grand gibier

L'objectif étant de responsabiliser les chasseurs par unité de gestion, les recettes prévues doivent couvrir les dépenses de chaque zone. En cas d'un solde déficitaire, c'est la contribution dégâts qui permet de compenser la différence. Cette année, la contribution est exprimée sous forme d'une taxe à l'hectare.

Pour chaque zone sont calculées les recettes :

- ⊕ De bracelets cervidés
- ⊕ De bracelets sanglier

Pour la saison 2021/2022, les chasseurs financent donc la facture de la dernière campagne de dégâts connue soit 2019/2020.



COBEVIM

Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE



CROQUETTES



*Tarifs par palette

CRUD / GOUDRON



ATTRACTANT



Magasin
RN19 - 52800 FOULAIN
03 25 31 13 64
contact@cobevim.com
@ Vente en ligne
www.cobevim-boutique.fr

des PRIX, du CHOIX,
des CONSEILS !

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINIER - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE
EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...

NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU 8 AOÛT 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2024



Circonscription n° 3

Titulaire: Dominique Jeannin
Résidence: Mertrud
Suppléant: Frédéric Mayeur

Circonscription n° 2

Titulaire: Jean-Albert Cailliez
Résidence: Joinville
Suppléant: Yohann Fournier

Circonscription n° 5

Titulaire: Yohann Fournier
Résidence: Froncles
Suppléant: Frédéric Lataxe

Circonscription n° 6

Titulaire: Jean-Michel Cussey
Résidence: Chaumont
Suppléant: Yves Lombard

Circonscription n° 8

Titulaire: Eric Graja
Résidence: Montsaon
Suppléant: David Bélatèche

Circonscription n° 9

Titulaire: Benoît Cussey
Résidence: Foulain
Suppléant: Jean-Michel Cussey

Circonscription n° 10

Titulaire: Franck Leclerc
Résidence: Marciilly-en-Bassigny
Suppléant: Patrick Lhuillier

Circonscription n° 15

Titulaire: Sébastien Collignon
Résidence: Saint-Broing-les-Fosses
Suppléant: Christophe Cromback

Circonscription n° 14

Titulaire: Patrick Lhuillier
Résidence: Perrancey-les-Vieux-Moulins
Suppléant: Franck Leclerc

Circonscription n° 13

Titulaire: Christophe Cromback
Résidence: Arbot
Suppléant: Sébastien Collignon

Circonscription n° 12

Titulaire: Etienne Aubriot
Résidence: Chaumont
Suppléant: Benoît Cussey

Circonscription n° 11

Titulaire: David Bélatèche
Résidence: Lavilleneuve-au-Roi
Suppléant: Etienne Aubriot

Circonscription n° 16

Titulaire: François Jehlé
Résidence: Chaumont
Suppléant: Eric Graja

Circonscription n° 7

Titulaire: Yves Lombard
Résidence: Froncles
Suppléant: Eric Graja

Circonscription n° 4

Titulaire: Frédéric Lataxe
Résidence: Froncles
Suppléant: Jean-Albert Cailliez

Circonscription n° 1

Titulaire: Frédéric Mayeur
Résidence: Saint-Dizier
Suppléant: Dominique Jeannin



QU'EST-CE-QUE LE FINIADA ?

Le FINIADA, Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes, a été institué par la loi de sécurité intérieure. Ce fichier recense toutes les personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes sur la base de critères définis par l'article L 312-6 du Code de la Sécurité Intérieure. Les critères d'inscription au FINIADA relèvent soit de décisions administratives préfectorales, soit de décisions judiciaires.

Les infractions assimilées à un délit entraînent automatiquement une inscription au fichier FINIADA. Toutes les formes de violences, qu'elles soient physiques ou morales, sont concernées. La liste est très longue, en voici un extrait :

- ⊕ Grand excès de vitesse (50 km/heure de plus que la vitesse autorisée).
- ⊕ Conduite avec un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à 0,8 g par litre de sang.
- ⊕ Bagarre après laquelle un des participants porte plainte.
- ⊕ Menaces à une personne qui va ensuite porter plainte.
- ⊕ Violences conjugales.

- ⊕ Violences volontaires.
- ⊕ Rébellion avec armes.
- ⊕ Enregistrement ou diffusion d'images de violence.
- ⊕ Harcèlement.
- ⊕ Menaces.
- ⊕ Blanchiment.
- ⊕ Entrave à l'exercice des libertés d'expression, du travail, d'association, de réunion ou de manifestation.
- ⊕ etc.

La consultation de ce fichier est obligatoire pour tout achat d'arme ou demande de permis.

L'inscription au fichier s'accompagne, en règle générale, de la peine de confiscation des armes en possession et interdit donc la validation du permis de chasser.

Il est important de savoir que cette inscription a pu être faite à l'insu de l'intéressé. Pour se faire désinscrire, cela nécessite en général le recours à un avocat. A l'expiration d'une peine, la désinscription du fichier n'est pas automatique et il est parfois nécessaire de la demander. En cas de décision préfectorale, la requête doit être formulée auprès du Préfet. Alors attention aux excès de vitesse et à tous les délits qui pourraient vous priver de votre Passion : La Chasse !





OFFRE 1^{ER} PERMIS





ALCEDO LANGRES
Rue Louis Lepitre
52200 LANGRES
03 25 90 01 16

Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons :

1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluor + 1 Porte Permis

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

-15%

MUNITIONS
OFFRE PREMIER PERMIS

Gamme de Cartouches ALCEDO (max 150 cartouches - hors pack pigeons)
(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018 et coupon valable une fois par permis)

-15%

CHAUSSANT & ACCESSOIRES
OFFRE PREMIER PERMIS

Bottes, chaussures, chaussettes, chaussons, guêtres, accessoires
(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018 et coupon valable une fois par permis)

-20%

VÊTEMENTS
OFFRE PREMIER PERMIS

Pantalons, cuissards, vestes, gilets, casquettes
(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018 et coupon valable une fois par permis)



SP BLACK LIGHT
Cal: 12/76 Canon: 66 et 71 cm ~~699€~~
549€
Prix spécial 1er permis



EXTRA N
Cal: 12/76 Canon: 71 cm ~~1199€~~
999€
Prix spécial 1er permis



AFFINITY ONE BOIS
Cal: 12/76 Canon: 71 cm ~~999€~~
829€
Prix spécial 1er permis



KRONOS
Cal: 30/06 ~~999€~~
889€
Prix spécial 1er permis



12

FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis deux ans (loi du 24 juillet 2019), les FDC sont tenues de s'assurer que chaque chasseur s'acquitte tous les 10 ans d'une « remise à niveau » des règles sécuritaires à la chasse. C'est la formation sécurité décennale.



La sécurité est la priorité de tous les chasseurs. L'ensemble des chasseurs doit donc avoir suivi cette formation d'ici le 5 octobre 2030. C'est une formation et non un examen. Elle est gratuite.

Des règles garantissant la sécurité des chasseurs et des tiers dans le déroulement de toute action de chasse ou de destruction d'animaux d'espèces non domestiques doivent être observées, particulièrement lorsqu'il est recouru au tir à balles. C'est pourquoi cette formation consiste en un rappel des/de :

- ⊕ gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action qu'hors action de chasse,
- ⊕ situations d'accidents,
- ⊕ comportements à adopter lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur,
- ⊕ l'adaptation de l'arme au gibier chassé,
- ⊕ etc.

Les 4 modules sont les mêmes pour toute la France :

1. Bilan national des accidents de chasse.
2. Analyse des accidents avec des vidéos réalisées sur les lieux et retranscrivant les circonstances.
3. Les consignes de sécurité.
4. Les Fédérations des Chasseurs et la réglementation.

En Haute-Marne, le Conseil d'Administration a décidé que **cette formation sera, dans un premier temps, uniquement dématérialisée** (ce que permet la loi). Vous serez donc invités à suivre cette formation devant votre écran d'ordinateur après l'obtention d'un code d'accès.

Les «convocations» ou invitations à suivre la formation arriveront petit à petit au cours de l'hiver prochain (le module n'étant pas encore finalisé au niveau national) soit par mail soit par courrier.

Il s'agira d'un lien sécurisé et personnalisé qui sera inaccessible. Vous pourrez fractionner le suivi puisque la formation se présentera en 4 modules distincts (vous aurez un délai de 3 mois pour valider l'ensemble des modules).

Nous verrons, après plusieurs convocations, la nécessité de programmer des séances « en présentiel » à la Fédération en 2022.

Une fois que vous aurez suivi cette formation décennale, la Fédération procédera à la délivrance d'une attestation de suivi : ce n'est pas un examen.

La mention de suivi de cette formation figurera sur votre titre annuel de validation.

Vous serez informés aussitôt que nous bénéficierons des modalités d'inscription.

PLANTER DES HAIES EN HAUTE-MARNE AVEC L'AIDE DE LA FDC

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne soutient les initiatives de plantations de haies depuis plus de 25 ans. Cet aménagement représente aujourd'hui plus de 70 km de haies plantées dans le département dont notamment près de 18 km ces 5 dernières années. Ces haies sont destinées à renforcer la biodiversité dans le cadre d'une agriculture durable. Elles contribueront également à limiter l'érosion, à améliorer la qualité du paysage et de l'eau et à renforcer les zones de quiétude, de nourriture et de transition entre deux massifs forestiers.

TOUTES LES CLÉS EN MAIN

Cette initiative s'adresse aux propriétaires, aux agriculteurs, aux sociétés de chasse ou aux collectivités qui disposent de surfaces situées au milieu des plaines agricoles et pouvant accueillir ces aménagements. Le planteur doit travailler le sol et assurer un paillage préalable. La Fédération des Chasseurs fournit la bâche biodégradable nécessaire, les végétaux en racines nues prévus et mettra à disposition du bénéficiaire une dérouleuse.

Une convention préalable devra être signée par les partenaires associés à l'opération et notamment par le propriétaire des terrains. La Fédération des Chasseurs assurera le soutien administratif et logistique et le contrôle des plantations. Début octobre, 14 dossiers représentant près de 7 km de haies ont été instruits. Les plantations seront effectuées de décembre à février. Grâce à ce succès, cette opération est reconduite chaque année.

Les personnes intéressées souhaitant bénéficier du dispositif pour l'année 2022/2023 peuvent contacter Louis Briat, chargé du dossier à la FDC 52.

Tél. 06 38 64 44 35

E-mail : lbriat@chasseurdefrance.com

QUELQUES INFORMATIONS TECHNIQUES SUR LA PLANTATION

- ⊖ Engagement sur 10 ans
- ⊖ Plantation sur une ou plusieurs lignes de plantations
- ⊖ Haies avec essences buissonnantes (essences : Fusain d'Europe, Charme commun, Troène commun, Viorne obier, ...) ou des essences à haut-jet (Pommier, Poirier, Coudrier, ...)



LES MÉTHANISEURS

BONNE IDÉE MAIS ATTENTION AUX DÉRIVES !

Au départ, l'idée est lumineuse : utiliser les déchets agricoles, industriels ou domestiques, les faire fermenter dans une cuve étanche pour produire de l'énergie : du gaz, transformable même en électricité. C'est le méthaniseur.

L'idée faisant son chemin, il n'est plus – ou de moins en moins – question d'utiliser les déchets mais de produire de la matière verte, donc de cultiver spécifiquement des CIVE (Cultures Intermédiaires à Valeur Énergétique) et du maïs pour remplir les méthaniseurs, et enfin de cultiver, chose quasiment inédite, deux fois la même année. Eh oui, pour le méthaniseur, pas besoin d'attendre que la plante produise, puisque c'est de matière verte dont on a besoin. Une première culture – généralement seigle, orge, triticale –, semée en fin d'hiver, est récoltée en avril / mai. Le même jour ou presque, un maïs est semé pour être récolté en automne.

Une énergie nouvelle : les instances écolos applaudissent des deux mains, les aides sont proposées aux agriculteurs, les plans financiers sont montés, et les méthaniseurs apparaissent. Certains sont modestes, à l'échelle d'une exploitation mais pour être une manne financière, ils doivent étendre leur emprise sur des centaines d'hectares. Des agriculteurs se groupent alors pour exploiter un grand méthaniseur et l'enjeu de la rentabilité passe alors avant tout.

TÉMOIGNAGE D'UN RESPONSABLE DE CHASSE HAUT-MARNAIS

Monsieur, que pensez-vous des méthaniseurs ?

Mon point de vue, par rapport à l'impact environnemental, cela n'apporte pas que du bon. La demande en matière à fermenter nécessite une énorme quantité de matériel à déployer pour récolter, mais aussi pour acheminer la camelote dans ces usines. Je ne vous parle pas de l'énergie fossile alors consommée ! Les terres sont également surexploitées ! Les anciens veraient tout cela ! Est-ce que le digestat¹ versé sur les parcelles est réellement bénéfique au fil des années ? La population dont je fais partie ignore beaucoup sur ces techniques modernes de fabrication d'énergie. Il faut bien avancer avec son temps mais nous constatons des points assez contradictoires par rapport à ce que nous annoncent les professionnels de l'énergie. L'agriculture doit nourrir la planète et non produire pour faire du gaz. Les agriculteurs ont besoin de sur-



face, et ils le disent, afin de produire suffisamment pour alimenter la population, alors ne gaspillons pas en produisant pour alimenter des méthaniseurs. Ils sont faits pour utiliser les déchets !

Monsieur, en matière de chasse, quels sont les nouveaux points à prendre en considération selon vous ?

C'était le deuxième point que je voulais aborder avec vous. Pour ma part, j'ai vu le volume de maïs s'accroître considérablement sur de nombreuses communes autour de mon lot de chasse, environ 4 à 5 fois plus de parcelles. En Haute-Marne, les colzas ont quasi disparu. Ils sont remplacés par des pois, maïs, lentilles ou d'autres plantes. Ces différentes cultures sont très sensibles aux dégâts de sangliers, car très appétentes. Des clôtures électriques partout sur des océans de maïs, ce n'est pas possible ! Ni en quantité, ni à l'entretien ! La chasse, seul moyen efficace pour réguler les suidés, est parfois hasardeuse dans les grandes parcelles de maïs. Il faut espérer que les assolements tournent et que le sorgho, moins sollicité par les sangliers, soit plus présent dans nos campagnes. Il y a aussi une chose remarquable et je ne suis pas le seul chasseur à l'observer. Lorsque le digestat¹ est épandu, les chevreuils mettent 2 à 3 semaines avant de ressortir de ces parcelles !!!

Merci Monsieur pour le temps passé à répondre à mes questions. Un mot pour résumer ?

Ah que oui ! Pour en terminer, nos voisins allemands, qui étaient précurseurs dans ce domaine, sont en train de stopper quasi tous leurs méthaniseurs. Posons-nous les bonnes questions !

¹ Le digestat est le résidu du processus de méthanisation de matières organiques naturelles ou de produits résiduels organiques. Il réduit la consommation de fertilisants minéraux par les agriculteurs.

UN FILM À L'HONNEUR

Au secours des paysages est un petit film d'une douzaine de minutes accessible sur le site www.fdc52.fr que nous vous invitons à découvrir et à partager avec votre entourage.

Depuis de nombreuses années, la FDC 52 agit pour l'environnement en plantant des haies. Cette contribution active peu connue méritait d'être mise en lumière. Les compétences remarquables en matière de communication de Quentin Gaulé, jeune volontaire dans le cadre du service civique en 2020/2021, ont permis de réaliser un film magnifique où alternent les paysages de Haute-Marne, de belles images de la faune sauvage et le témoignage d'acteurs fortement impliqués dans les opérations de plantations de haies. Vous prendrez plaisir à regarder ces images.

Un grand merci à Quentin d'avoir offert à la Haute-Marne ce joli cadeau. La nature est belle et mérite que les chasseurs se mobilisent pour elle.

Retrouvez le film sur www.fdc52.fr et <https://fr-fr.facebook.com/fdchautemarne>



CNB : REJOIGNEZ-NOUS MAINTENANT

Le Club National des Bécassiers, fort de ses 4 000 adhérents répartis sur l'ensemble de l'Hexagone, travaille, collecte et analyse des données depuis plus de 25 ans sur la bécasse des bois.

Demain plus que jamais, nous aurons besoin de nous regrouper, montrer notre union afin de recueillir encore plus de données sur la bécasse, oiseau qui nous est cher.

Si vous partagez l'éthique prônée par le club, si vous êtes convaincus que la chasse à la bécasse

fait partie de notre patrimoine, qu'on peut encore chasser cette belle mordorée, alors n'hésitez pas à nous rejoindre. Le nombre fera notre force.

Pour adhérer au Club National des Bécassiers, <http://www.clubnationaldesbecassiers.net>

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA SAISON 2020/2021

QUELQUES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2020/2021

1 495 demandeurs de plan de chasse

6 450 chasseurs

1 407 dossiers définitifs de dégâts.

1 748 ha détruits en 2019/2020 et 1 472 679 € d'indemnités payées aux agriculteurs en 2019/2020.

TABLEAU DES PRÉLÈVEMENTS DE GRAND GIBIER 2020/2021 (HORS PARC)

Espèces	Attributions	Réalisations
Cerf CEM 2	62	50
Cerf CEM 1	227	164
Cerf CEM	86	73
Cerf CEI	10	5
Biche	696	440
Faon	424	316
Chevreuril	15 545	12 725
SAI	18 546	14 344

SUIVIS ET COMPTAGES GRAND GIBIER

On ne dénombre pas moins de 68 comptages dont 18 pour le cerf sur 10 zones, 3 pour le sanglier sur 3 zones et 3 pour le chevreuil sur 3 communes.

Continuité des suivis d'Indicateurs de Changement Ecologique.

Depuis 2016, un mode de suivi des populations de cervidés reconnu scientifiquement, a été mis en place sur la zone d'Auberive. Ce sont les ICE, 3 familles d'Indicateurs prenant en compte l'abondance des populations, la condition des individus et la pression sur la flore.

- ⊕ Les Indicateurs d'Abondance (comptage) : Indice Nocturne pour le cerf et Indice Kilométrique Voiture pour le chevreuil.
- ⊕ Les Indicateurs de Performance (santé des individus) : Longueur de patte arrière des chevillards et faons.
- ⊕ Les indicateurs de pression sur la flore (consommation des cervidés) : Indice d'Abrouissement et Indice de Consommation.

L'analyse et le croisement de ces indices permettront de dégager une tendance des populations en relation avec leur milieu afin d'adapter les attributions.

Le GIC d'Auberive s'est ainsi lancé dans cette voie avec de nombreux partenaires en appliquant les différents protocoles.

Pour l'Indice Nocturne :

- ⊕ plus de 250 bénévoles
- ⊕ près de 1 000 heures de bénévolat
- ⊕ et environ 2 100 km parcourus

Depuis 2018, le massif d'Arc en Barrois-Châteauvillain emboîte le pas avec la mise en place de l'Indice Nocturne pour les grands cervidés. 6 circuits ont été créés avec la même rigueur d'échantillonnage et sont prospectés 4 fois durant le mois de mars.

L'objectif principal de la mise en application de ce mode de suivi scientifique est de **partager des données qui seront reconnues par les différentes parties** et donc de fixer plus facilement des plans de chasse.

Suivis sanitaires

La Fédération réalise deux types de suivis sanitaires : les suivis liés au Réseau SAGIR et ceux extérieurs au Réseau.

Pour les premiers, il s'agit d'un partenariat OFB/FDC qui existe depuis les années 50 avec la création du Réseau SAGIR en 1986.

En 2020, 19 cadavres d'animaux ont fait l'objet d'une recherche de la cause de mortalité dans le cadre du Réseau SAGIR.

Dans le deuxième cas, les suivis sanitaires répondent à des besoins ponctuels comme la leptospirose.

Dans ce cas, ils s'appuient sur des partenariats associant par exemple le Conseil Départemental et le Laboratoire Vétérinaire Départemental ou encore, pour la leptospirose, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses.

BILAN UNUCR 2020/2021

Catégorie	Réussite	Echec	Contrôle	TOTAL
Cerf	46	47	36	129
Chevreuil	86	41	17	144
Sanglier	208	290	104	602
TOTAL	340	378	157	875

25 conducteurs ont été appelés cette saison.

Le nombre de recherches est en baisse (1 007 en 2019/2020) mais il y a une réelle prise en compte depuis quelques années car seulement 561 recherches étaient effectuées en 2013/2014.



Plantation de haies

2 838 m de haies plantées en 2020/2021 sur 8 sites : Dommarien, Biesles, Reynel, Bourdons sur Rognon, Dommarien/Piepape, Aprey, Marcilly en Bassigny.

En 30 ans, plus de **73 km de haies**, soit plus de 146 000 arbres, ont permis d'enrichir le paysage.

Permis de chasser

En 2021, 155 candidats inscrits dont 38 femmes. 105 personnes ont eu leur permis de chasser (soit 68 %).

Sécurité

La Fédération organise 2 sessions de formation à la sécurité à la chasse chaque année. Depuis 2010, ce sont près de 1 200 chasseurs qui ont été formés.

Chasse à l'arc

En 2021, 32 chasseurs ont suivi cette formation co-organisée par la FDC52 et l'ASCA.



La chasse à l'arc rencontre un vrai succès depuis quelques années.

DES COMPTAGES DE LA FAUNE SAUVAGE

Le service technique de la Fédération réalise de nombreux comptages notamment Grands Gibiers pour aider à l'élaboration des plans de chasse.

D'autres suivis comme ceux sur les migrateurs terrestres ou le gibier d'eau sont importants pour connaître l'évolution des populations et obtenir des données pour maintenir certaines espèces chassables.

C'est le rôle de l'ISNEA, Institut Scientifique Nord Est Atlantique, né de la volonté de 9 Fédérations Départementales des Chasseurs de se regrouper afin de mener des études scientifiques sur les oiseaux migrateurs.

La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne adhère depuis 2016 et cela représente :

- ⊕ 44 comptages pour les oiseaux d'eau et 65 comptages pour les oiseaux terrestres
- ⊕ Plus de 100 journées de terrain (réalisées par des services civiques avec l'appui d'un technicien de la FDC et les scientifiques d'ISNEA)
- ⊕ Plus de 270 heures d'observation
- ⊕ Pour près de 100 km² de surface couverte



Observation d'une Sittelle.

Pour les comptages 2020/2021 réalisés par Laure Pellicier et Quentin Gaulé, ce sont :

- ➊ Plus de **229 803 oiseaux d'eau** (sarcelles, milouins, nettes rousses ...) dont certaines **espèces remarquables** : Garrots à œil d'or, Cygnes chanteurs et pygargues et 7 800 km parcourus,
- ➋ **36 296 migrants terrestres** (grives, alouettes des champs, pigeons ramiers...) et 1 256 km parcourus,
- ➌ **7 461 Oiseaux communs** (Mésanges, Sittelles, Pinsons ...) et 1 742 km parcourus.

Durant cette saison, trois types de protocoles de suivis ornithologiques ont été réalisés :

Suivi de la migration des oiseaux terrestres

Depuis plusieurs années, la diversité de l'avifaune la plus importante est à Riaucourt. En effet, ce sont 27 811 oiseaux issus de 24 espèces qui ont été observés à Riaucourt, contre 8 485 oiseaux sur 9 espèces différentes observées sur le site de Leurville en 2020.

Suivi Hivernal des Oiseaux Communs

Cette année, ce ne sont pas moins de 7 460 oiseaux qui ont été comptabilisés sur les 9 sites. Des espèces remarquables ont pu être observées comme la Mésange huppée, le Bouvreuil pivoine, le Grand corbeau ou encore le Gros-bec casse-noyaux.

Suivi des oiseaux d'eaux migrants

De par sa superficie, le lac du Der-Chantecoq accueille une immense abondance d'oiseaux durant la migration. En effet, ce sont 168 437 oiseaux d'eau qui y ont été comptabilisés lors de la saison 2020/2021.

Des espèces remarquables ont été observées telles que le Garrot à œil d'or, l'Érismature rousse, l'Oie à tête barrée ou encore le Cygne de Bewick, observable que sur quelques sites en France, dont le Lac du Der.



RAPPELS

RÉGLEMENTAIRES GRANDS CERVIDÉS

POUR LES CONSTATS DE TIR

Une permanence de l'OFB est assurée tous les lundis matin de 8h30 à 12h au 9 Rue de la Maladière à Chaumont. Vous pouvez la contacter au 06.99.51.01.07

La tête en peau des cerfs et biches prélevés, doit être présentée dans les 48 heures après le tir. Elle doit être accompagnée de la languette du bracelet et si nécessaire du ticket de transport (NB le nom du tireur sera demandé).

Il n'y a pas de permanence pour l'ONF. Vous pouvez contacter le responsable d'Unité Territoriale pour chaque territoire :

- ☎ UT 1 Le Der –Olivier Hurpoil – 06 23 57 53 03
- ☎ UT 2 La Marne –Nils Barrer – 06 20 39 36 67
- ☎ UT 34 Chaumont –Thierry Chretiennot – 06 17 78 12 93
- ☎ UT 35 Meuse Manoise –Agnès Villa – 06 24 25 48 28
- ☎ UT 67 Châteauvillain Arc en Barrois - Jérémie Caussin – 06 24 25 48 33
- ☎ UT 8 Amance Bassigny –Ludivine Menetrier – 06 21 79 86 12
- ☎ UT 9 La Vingeanne –Franck Finot – 06 34 07 17 56
- ☎ UT 10 Auberive –Jean Jacques Boutteaux – 06 21 79 86 08

Bracelet CEM 2 : Utilisable sur tous mâles, sur cerf mulet obligatoirement et sur cerf en velours (à l'exception des daguets). Bracelet pouvant être utilisé sur CEM 1 et CEI J.

Bracelet CEM 1 : Utilisable sur tous les autres mâles et les daguets. Bracelet pouvant être utilisé sur CEI J.

Bracelet CEF : Utilisable sur femelles et sur CEI J.

Bracelet CEIJ : Utilisable sur jeunes de moins d'1 an

EN CAS DE DOUTE ENTRE UN CEM2 ET UN CEM1

Apposez le bracelet le plus élevé donc le CEM2 et contactez un agent de l'ONF ou la permanence de l'OFB afin de vérifier la conformité du bracelet posé

EN CAS DE DÉPASSEMENT DU PLAN DE CHASSE

Vous n'avez qu'un bracelet et 2 animaux sont prélevés. C'est le premier animal prélevé qui est bagué. Vous laissez le 2ème animal sur place.

Prévenez l'OFB au 06 99 51 01 07. Laissez un message en précisant vos nom et prénom, n° tél à rappeler et l'objet de l'appel.

L'OFB vous recontacte. Attendre le passage de l'OFB. La venaison et le trophée sont saisis.



EN CAS D'ERREUR DE TIR

Prévenir l'OFB et laisser un message en précisant vos nom et prénom, n° tél à rappeler et l'objet de l'appel. L'OFB vous rappelle et vous donnera les instructions à suivre

VOUS TROUVEZ UN CERF MORT

Laissez l'animal, ne le touchez pas.

Contactez l'OFB au 06 99 51 01 07. Laissez un message en laissant vos coordonnées et le motif de l'appel. L'OFB vous recontactera.

VOUS TROUVEZ UN ANIMAL MOURANT SUITE À UNE COLLISION

Appelez l'OFB au 06 99 51 01 07. Laissez un message en laissant vos coordonnées et le motif de l'appel. L'OFB vous recontactera et pourra donner l'accord de l'achèvement.

Vous pouvez aussi contacter le maire de la commune de la collision qui peut autoriser l'achèvement de l'animal. C'est le maire qui décide de la destination de l'animal en entier.

VOUS TROUVEZ UN ANIMAL MOURANT

Contactez l'OFB au 06 99 51 01 07. Laissez un message en laissant vos coordonnées et le motif de l'appel en décrivant les signes cliniques de l'animal. Vous pouvez envoyer des photos par SMS ou des films si c'est possible). L'OFB vous recontactera et pourra autoriser l'achèvement.

Pour l'ensemble de ces situations, si vous n'avez pas tout de suite l'OFB, laissez un message. Inutile d'appeler un autre numéro ou la FDC, seul l'OFB pourra vous aider et vous rappellera.

VENEZ DÉCOUVRIR LE CINÉMATIR

Le Cinématir est ouvert uniquement aux chasseurs qui ont validé leur permis en Haute-Marne. Vous pouvez vous inscrire pour une séance d'entraînement et de tir en vous connectant sur notre site www.fdc52.fr. Avec votre arme ou une arme factice, vous pourrez tirer sans danger et analyser votre tir.



La séance dure 1 heure. Elle va vous permettre de tirer virtuellement et de vous entraîner.

Vous pouvez venir avec votre propre arme, pas besoin de balle, le tir est factice. Vous devez respecter les consignes habituelles de sécurité, transport arme déchargée dans une housse ou une mallette avec votre permis de chasser.

Une caméra et un détecteur sont fixés sur votre arme afin de restituer un tir réel (vitesse, trajectoire, point de visée, point d'impact). Le calibre et le type de balle sont pris en compte.

L'analyse va ensuite vous indiquer comment améliorer votre tir et l'animateur vous aidera dans les bons gestes à adopter.

Le Cinématir est basé au siège de la Fédération des Chasseurs au 16 Rue des Frères Parisot à Chaumont.

Les séances sont gratuites pour les chasseurs ayant pris leur validation du permis de chasser en Haute-Marne la saison en cours ou la précédente en début de saison de chasse.

En vous inscrivant, vous acceptez les règles de sécurité et vous vous engagez à les respecter : lors de votre séance de Cinématir, votre arme doit être déchargée et vous ne devez avoir aucune balle sur vous.

Une séance peut être annulée en cas d'indisponibilité. Il suffit pour cela de prévenir 24 h à l'avance. La Fédération des Chasseurs se garde le droit d'annuler 12 h à l'avance une séance en cas d'indisponibilité.

Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, envoyez-nous un message avec vos nom, prénom, adresse mail ou numéro de téléphone et date de naissance pour vérification.

DESTRUCTION DU RENARD AU MOIS DE MARS

Une disposition réglementaire permet au détenteur du droit de destruction de réguler le renard à tir durant le mois de mars.

Pour cela, il faut adresser une demande à la DDT (Direction Départementale des Territoires) avant le 15 février 2022. L'imprimé est disponible sur le site www.fdc52.fr en page d'accueil – Actualités. Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, il faut être

demandeur d'un plan de chasse chevreuil ou sanglier et disposer du droit de destruction.

L'imprimé de demande de destruction sera adressé directement par la DDT aux personnes ayant bénéficié d'une autorisation en 2021.

FESTIVAL DE MONTIER EN DER

La FDC 52, la FDC 10 et la FRCGE étaient présentes au Festival de la photo animalière de Montier en Der qui s'est tenu du 18 au 21 novembre. Cette année, le thème proposé était la haie et la biodiversité.



Les enfants doivent retrouver le milieu dans lequel vit chaque animal.



Stands reconnaissance d'empreintes et jeux de la boîte mystère.

RESPECTER L'ANGLE DE 30° C'EST PROTÉGER LES AUTRES !

Le non-respect des angles de 30° avec leur non matérialisation s'avère être la cause principale des accidents de chasse. Un rappel s'impose pour définir ces angles si précieux.



Souvent, lors d'une action de chasse collective, lorsqu'un gibier franchit une ligne de postés ou de tireurs, la marge de sécurité à respecter pour ne pas mettre en danger son ou ses voisins doit faire au minimum 30°. Ces angles de non tir permettent d'éviter le risque de ricochets vis-à-vis de ses voisins de poste ou d'un éventuel obstacle.

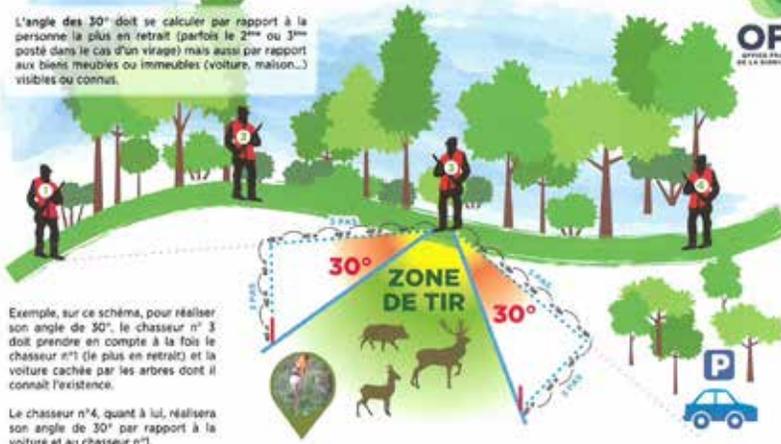
Lorsqu'ils ne sont pas matérialisés, il faut être en mesure de prendre des repères significatifs et « tape à l'œil » pour définir sa zone de tir (arbre particulier, souche, tronc d'arbre au sol...). Certains territoires les mettent en place, soit avec un marquage de couleur au poste ou sur les arbres. Attention néanmoins au marquage permanent qui doit être en adéquation avec l'environnement au moment de la chasse, et sous réserve de l'accord du propriétaire des lieux. Rappelez-vous qu'à la chasse, le plus dur c'est de ne pas tirer. Ne pas tirer est aussi un acte de chasse ! La sécurité est l'objectif premier, qu'il s'agisse de la vôtre ou de celle de votre entourage.

DÉFINIR SES ANGLES DE 30°

Mon point de départ est le poste, là où je vais rester pendant la chasse. J'effectue 5 pas en direction de ce que je dois protéger. Puis 3 pas perpendiculairement afin que j'y appose mon repère (jalon fluo, ...) et ce, de chaque côté de mon poste, pour visualiser ma zone de tir se trouvant entre mes 2 repères. Les pas ne doivent pas obligatoirement faire un mètre, mais doivent impérativement être de même amplitude. Lorsque le tir dans la traque est autorisé, sous consignes spécifiques et postes aménagés, les angles de 30° sont à effectuer dans le sens inverse, c'est-à-dire du côté de la traque.

LA RÈGLE DES 30°

L'angle des 30° doit se calculer par rapport à la personne la plus en retrait (parfois le 2^{ème} ou 3^{ème} posté dans le cas d'un virage) mais aussi par rapport aux biens meubles ou immeubles (voiture, maison...) visibles ou connus.



Exemple, sur ce schéma, pour réaliser son angle de 30°, le chasseur n°3 doit prendre en compte à la fois le chasseur n°1 (le plus en retrait) et la voiture cachée par les arbres dont il connaît l'existence.

Le chasseur n°4, quant à lui, réalisera son angle de 30° par rapport à la voiture et au chasseur n°1.

Des piquets orange fluo sont disponibles en vente à la FDC 52 au prix de 2 € le lot de 4.

Source FDC 51.

PIÈGES PHOTO

QUE DIT LE DROIT ?

Peut-on fixer un piège photo n'importe où ? Voici ce que dit le droit.

Un piège photo peut être installé partout à condition d'obtenir l'autorisation écrite du propriétaire ou de l'exploitant du territoire équipé.

Il n'est pas obligatoire de mentionner la présence d'un piège photo par un panneau.

L'installation d'un piège photo ne doit pas dégrader le support (arbre, poteau...), à moins d'être sur sa propriété. L'emploi d'une sangle pour le fixer est généralement conseillé.

L'angle de prise de vue ne peut être orienté que vers le terrain pour lequel on a obtenu l'autorisation de poser une caméra. Un piège photo qui est installé sur une propriété privée ne peut être orienté ni vers un espace public ni vers une propriété privée.

CAS PARTICULIERS : POUR LES LOTS ONF

L'ONF fixe ses propres règles pour les territoires dont il assure la gestion.

Le fait de surveiller des chemins ou des sentiers sans en informer les usagers sans un certain nombre de mesures est strictement interdit.



SARL BRESSON Éric

CROQUETTES « GRAIN FREE »

0% céréales, 0% gluten,
sac de 12 kg (50.90 €)
Proposé au prix de 45.90 € le sac

CROQUETTES GAMME « CLASSIC CROC »

Sac de 18 kg (31.85 €). Proposé au prix
de 26 € le sac, 24 € le sac à partir de 4 sacs

CROQUETTES GAMME « EQUILIBRE PROFESSIONNEL »

Sac de 20 kg (34.45 €). Proposé au prix
de 29.90 € le sac, 27.90 € le sac à partir
de 4 sacs



Service commande pour la Haute-Marne :

06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

Gérer et Entretien
votre territoire
toute l'année !



Livraison à domicile comprise

NOUVELLE PROCÉDURE DE DÉCLARATION ET D'IDENTIFICATION DES ARMES ET DE LEUR PROPRIÉTAIRE

Auparavant quand vous achetiez une arme, cela impliquait le remplissage de formulaires papier par l'armurier. Les pouvoirs publics ont souhaité renforcer et simplifier ces démarches, et surtout faciliter le contrôle et la traçabilité des armes. C'est à présent chose faite, depuis le début d'année, avec la version numérique de la déclaration.



Plusieurs décrets du 28 avril 2020 ont instauré, dans un premier temps, le RGA, Référentiel Général des Armes (qui recense toutes les armes introduites sur le territoire français ainsi que leur classement au sein d'une base de données actualisées).

Puis a été créé le SIA, Système d'Information sur les Armes, dont le rôle est d'assurer la traçabilité des armes.

Les armuriers disposent d'un Livret de Police Numérique (LPN), qui leur est propre, au sein du Système d'Information sur les Armes. Lorsqu'ils reçoivent des armes en provenance de leurs fournisseurs, celles-ci sont à présent comptabilisées en « entrée » sur leur LPN et en « sortie » du côté des fournisseurs.

Le LPN d'un armurier fait état de toutes les armes qu'il détient (prêt, location, réparation, stock).

En cas de vente, l'arme est identifiée sur le SIA de l'acquéreur ou LPN d'un professionnel. C'est l'armu-

rier qui crée votre SIA qui est un code comprenant les trois premières lettres de votre nom, les trois premières lettres de votre prénom, deux chiffres et enfin quatre lettres.

Ce document devrait à terme être accessible par les particuliers (en ligne). Pour l'instant, seuls les professionnels y ont accès.

Ensuite, les caractéristiques de l'arme sont identifiées via le RGA (sorte de carte grise de l'arme).

Pour l'instant, les deux procédures sont encore en vigueur (papier et numérique), mais fin 2021, la version papier devrait disparaître.

Pour remplir tous ces documents, votre armurier a besoin de votre carte d'identité ou de votre passeport (seuls documents valables pour établir votre SIA).

Rappelons que la vente entre particuliers ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un professionnel (armurier ou courtier agréé).

QUELLE BELLE OUVERTURE POUR NOTRE PAPY

En effet, lors de notre battue du 2 octobre 2021, Michel, appelé Papy, patient à son poste, a attendu et la bête noire est arrivée. Une seule balle bien placée a suffi.

Bravo encore à notre chasseur passionné qui valide son permis de chasser auprès de la FDC 52 depuis 74 années...

Toute l'équipe de Beauregard est fière de toi Papy !



				
	<p>Ghislaine COLLINOT - OSTEOPATHE ANIMALIER 06 07 31 97 41 ghislaine.collinot@orange.fr CHEVAL : 65 € - CHIEN : 45 € (frais déplacement si distance > à 30 kms Langres) Réduction de 5 € sur présentation permis chasse</p>			
				<p>SIRET : 79922256700015</p>

JOURNÉE DE FORMATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS

Comme chaque année et de façon rituelle (hormis l'année « COVID »), s'est déroulée la journée de formation des adhérents de l'Association Départementale des Gardes Chasse Particuliers 52, présidée par Claude Berkane. Il lui est revenu l'insigne honneur d'accueillir la vingtaine de membres présents dont 3 nouveaux adhérents. **La porte d'entrée reste ouverte à bien d'autres !**

J'ai oublié de vous dire la date : c'était le samedi 11 septembre 2021. (Triste date au demeurant). Le rendez-vous était fixé pour 8h00 à Châteauvillain.

La thématique était la suivante :

- Visite en forêt de pièges destinés à la capture de sangliers. Ces animaux seront ensuite « pucés » ou équipés de colliers GPS pour leur suivi ; opérations gérées par l'Office Français de la Biodiversité, sous la responsabilité de Cyril Rousset, chef de la station d'étude de Châteauvillain et de son collaborateur. Patrice Brenans, agent technique à l'OFB était également présent.
- Visite des dispositifs de réception des fruits forestiers (glands notamment) afin de quantifier les ressources alimentaires saisonnières destinées aux animaux sauvages.

La formation a débuté par la visite de la station d'étude :

- visite des locaux,
- explication sur le « suivi du sanglier »,
- la pose de puces et de colliers émetteurs,
- l'étude anatomique des sangliers tués à la chasse.

Un repas concocté par notre nouveau chef cuisinier et ami Marc Dufour a été servi dans un superbe pavillon de chasse aimablement mis à notre disposition. Merci à son propriétaire pour sa gentille attention. Bien entendu, au cours de ce repas, il a été question d'échanges et de discussions passionnés sur les valeurs intrinsèques relatives à l'art cynégétique dans sa globalité.

L'après-midi a été plus studieux. Cyril Rousset a repris la main et nous a présenté, conjointement avec Patrice Brenans, une étude complète sur le sanglier. Que d'enseignements nouveaux pour un animal que nous pensions bien connaître.

A 17h00, Claude Berkane a prononcé la clôture de cette journée bien remplie.

Merci encore à l'OFB pour cette magistrale formation et plus particulièrement à Cyril Rousset et son collaborateur ainsi qu'à Patrice Brenans.

Philippe Boniface
Secrétaire de l'AHMGCP



SONDAGE EXCLUSIF

PLUS LES FRANÇAIS CONNAISSENT LA CHASSE, PLUS ILS Y SONT FAVORABLES !

Dans le cadre du débat qui anime la société sur la place des chasseurs, leurs pratiques et leurs impacts sur les écosystèmes, l'IFOP a réalisé une récente enquête pour la FNC auprès d'un échantillon représentatif de 2 034 personnes.



Dans un contexte d'attaques incessantes contre la chasse, amplifiées par les réseaux sociaux, dont la caisse de résonance empêche toutes réelles discussions de fond, les Français sont à 74% demandeurs d'informations sur les actions des chasseurs en faveur de la nature et sur leurs pratiques.

Comme quoi, la nébuleuse des « anti-chasse » et leurs vociférations contre les chasseurs à grand renfort de « fake news » ne sont pas considérées par les Français comme de l'information ».

L'ensemble des Français se montre plutôt défavorable à la chasse pour 55 % d'entre eux alors que nos opposants nous « servent » systématiquement le chiffre de 80 % de nos concitoyens qui seraient opposés la chasse. **Dans ce sondage, les Français qui se déclarent très bien informés sur la chasse sont 47 % à y être favorables !**

Ce qui bouscule les idées reçues selon lesquelles les Français seraient massivement anti-chasse. Ils sont partagés et se posent des questions légitimes.

Il ressort aussi de cette enquête que les chasseurs sont des ambassadeurs crédibles et efficaces de leur passion, auprès des Français qui les fréquentent. Ainsi, 49 % des personnes qui déclarent

connaître un chasseur se disent bien informées sur la chasse, contre seulement 24 % parmi celles qui n'en connaissent pas. Le chasseur est, contre toute attente, bien représenté dans la société : **1 Français sur 10 affirme être ou avoir été chasseur.** Ce qui, rapporté à l'ensemble de la population, représente plus de 4 millions de personnes qui sont chasseurs ou anciens chasseurs. Ce qui prouve que les chasseurs ont un impact particulièrement positif dans la diffusion de leur passion auprès de leur entourage.

Dans cette enquête, les Français soutiennent aussi largement les actions de protection de la nature initiées par les chasseurs. **Pour 6 personnes interrogées sur 10 (60 %), les chasseurs se montrent utiles pour l'entretien des espèces naturelles. 73 % des Français jugent positivement les actions des chasseurs dans la plantation des haies.**

Ce rôle des chasseurs dans la gestion de la biodiversité dans les territoires ruraux est donc parfaitement reconnu par les Français. **L'immense majorité des Français (86 %) estime même que les associations de chasseurs et celles de protection de l'environnement devraient plus souvent agir ensemble.**

GÉOCHASSE

UNE NOUVEAUTÉ POUR PLUS DE SÉCURITÉ !

L'application GEOCHASSE vous permet de signaler vos battues au grand gibier situées dans les massifs boisés par commune (massifs comprenant parfois plusieurs territoires). L'objectif est de pouvoir informer les non chasseurs en temps réel, montrer que le territoire n'est pas occupé à 100% et que le partage de la nature se fait sans problème, mais aussi de sécuriser au maximum vos battues.

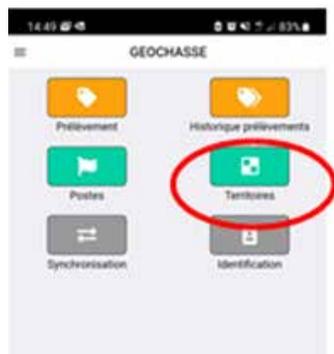
Pour cela, les promeneurs ou VTTistes, eux, peuvent télécharger une autre application (CHASSEINFO) afin de visualiser les massifs chassés que vous avez déclarés sur GEOCHASSE en 1 clic.

Le message aux autres utilisateurs est clair : le partage de la nature est primordial : courtoisie et acceptabilité en sont les bases. Chaque chasseur en battue au grand gibier est porteur d'un gilet orange fluo ; VOIR ET ETRE VU, sont les bases d'une bonne sécurité pour tous.

Je vous remercie de renseigner vos informations de jours de battues, au plus juste, dans l'application qui vous est dédiée GEOCHASSE (téléchargeable gratuitement sur Appstore ou Playstore). Il en va de notre image à tous et d'une bonne pratique de notre passion.

NB : les identifiants et mots de passe GEOCHASSE sont les mêmes que ceux de votre Espace Adhérent FDC.

POUR SAISIR VOS JOURS DE BATTUE GRAND GIBIER EN QUELQUES CLICS



Cliquez sur « territoire » et vous visualisez la liste de vos découpages par massifs-commune. Cliquez sur un découpage massif pour indiquer vos jours de battues grand gibier si vous avez plusieurs « découpages » chassés en même temps vous pourrez choisir ensuite de modifier le planning pour cette zone ou toutes zones.



Pour indiquer un jour chassé, cliquez sur « modifier » puis vous pouvez :

- 🕒 saisir jour par jour en cliquant sur territoire chassé (c'est-à-dire toute la journée) ou le matin ou l'après midi
- 🕒 saisir des jours récurrents en cliquant sur « ouvrir » et choisir tous les samedis du 28/09/21 au 28/02/22



VIGIFAUNE

UNE APPLICATION TOTALEMENT GRATUITE DE SCIENCE PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA FAUNE SAUVAGE !

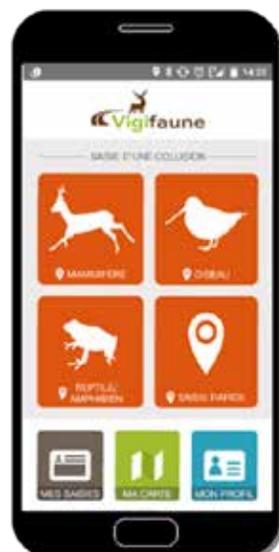
Vous observez un animal vivant ou mort (collision, noyade, prédation...), en quelques clics, Vigifaune vous permettra d'enregistrer la position précise de votre observation

La saisie d'une observation (espèce, âge, sexe, type d'infrastructure, fréquence de passage, coordonnées GPS, photo facultative) **est extrêmement simple et prend moins de 30 secondes !**

Elle permettra de contribuer à une base de données participative gérée par la Fédération des Chasseurs. Ces informations sont, entre autres, destinées à contribuer à l'amélioration de la connaissance sur certaines espèces, à défendre la chasse de certaines espèces, à réaliser une veille sanitaire ou encore à identifier les secteurs routiers les plus accidentogènes pour la faune sauvage.

L'application est gratuite et disponible pour les smartphones, en la recherchant dans mon app store (iOS ou Android), ou tout simplement en scannant le QR-code.

Il est également possible de saisir les informations depuis un ordinateur à l'adresse www.vigifaune.com



REPRISES DE CHEVREUILS EN FORÊT DE TROISFONTAINES

Depuis de nombreuses années, l'Office Français de la Biodiversité mène des études sur le chevreuil sur un territoire forestier situé près de Troisfontaines l'Abbaye dans la Marne (à proximité de St Dizier).

Ces travaux nécessitent la capture de chevreuils, en décembre 2021, janvier et février 2022, avec des filets pour assurer leur identification et leur suivi. Ces opérations permettent d'intégrer de nombreux bénévoles (limités à 200 personnes).

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès de Marc Marchi au 06 25 07 08 51 ou au 03 26 73 07 88 et marc.marchi@ofb.gouv.fr

Le pass sanitaire sera obligatoire et les gestes barrières devront être respectés.



LA MALADIE D'AUJESZKY

La maladie d'Aujeszky est une maladie infectieuse qui touche les suidés (sanglier et porc domestique), les chiens et, de manière plus anecdotique, quelques autres espèces. La maladie n'est pas transmissible à l'homme ; ce n'est pas une zoonose.

LA MALADIE D'AUJESZKY CHEZ LE CHIEN

En raison des symptômes nerveux, elle est aussi appelée « pseudo-rage ». L'incubation est de 2 à 6 jours. Les premiers signes sont des modifications du comportement : abattement, anxiété, agressivité. L'affection évolue très rapidement vers une paralysie du pharynx, responsable de troubles de la déglutition et d'une hypersalivation. Une faiblesse puis une paralysie précèdent de peu la mort de l'animal qui survient après 48 heures.

PRÉVENTION DES RISQUES

La prévention de la maladie chez le sanglier se fait par la maîtrise des populations. Les viscères ne doivent pas être abandonnés en forêt. La maladie peut aussi être introduite suite à des lâchers d'animaux infectés. Chez le chien, toute morsure, griffure ou simple souillure d'une plaie cutanée (même anodine) par la salive de l'animal suspect doit être immédiatement nettoyée à l'eau et au savon. Il faut éviter de laisser les chiens piller les organes génitaux. La venaison et les viscères ne doivent pas être donnés aux chiens. Il n'existe pas de vaccin spécifique pour les chiens mais la vaccination est à considérer dans les régions à forte séroprévalence. Il est alors possible d'utiliser un



vaccin porcin. Une protection de 92% a été démontrée par une épreuve virulente réalisée sur 26 chiens préalablement vaccinés au moyen de 2 doses à 21 jours d'intervalle.

Un consentement éclairé du propriétaire doit être fourni du fait de l'absence d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) pour le chien ; il s'agit d'être d'accord avec les risques.

Un travail a été réalisé entre la FDC 52, la DDCSPP et l'ordre des vétérinaires 52 afin de recenser les chasseurs intéressés. Les vaccinations ont pu commencer en septembre. Si vous êtes dans une zone à risques, n'hésitez pas à contacter votre clinique vétérinaire pour savoir si les vétérinaires vaccinent ou sinon la FDC 52 qui vous orientera vers un autre cabinet. Ce sont plus de 600 chiens qui ont été vaccinés.

UNE SÉANCE DE VACCINATION AUX ESSARTS

Sous l'impulsion de Claude Berkane, Délégué départemental de l'UNUCR 52, une première campagne de vaccination contre la maladie d'Aujeszky a été organisée pour les chiens de rouge affiliés à l'UNUCR. Cette séance a eu lieu le 13 octobre aux Essarts à Arc en Barrois. D'autres chasseurs intéressés ont pu profiter de l'occasion pour inscrire leurs chiens. Un vétérinaire de Chaumont a pu ainsi vacciner plus de 80 chiens au cours de la journée. Une deuxième injection nécessaire a été programmée trois semaines plus tard.



UN CONTRÔLE DE TIR POSITIF

Au soir du 17 août, mon téléphone sonne. C'est un chasseur qui vient de faire un tir à l'approche sur un gros sanglier. Le rendez-vous est pris pour le lendemain matin à l'orée de la forêt près d'Arc-en-Barrois.

Lorsque j'arrive en bordure du bois, je rencontre mon accompagnateur qui me donne des indications. Il a tiré un gros sanglier en plaine, et suite à la détonation, l'animal est rentré sous-bois.

Avec ces informations, je suis très sceptique car il n'y a rien de concret, mais dans tous les cas, il faut essayer.

Le chasseur a parfaitement matérialisé le point de départ.

Roxy, ma petite chienne rouge de Bavière d'un an, a réussi son épreuve en juin dernier. Elle est toujours prête pour faire une recherche.

Dès que Roxy trouve l'anschluss, point d'impact, elle part directement sur une voie qui apparemment n'appartient qu'à elle car je ne repère aucun indice, ni trace, ni sang. Un énorme doute me tracasse, mais vu le comportement de ma chienne, je décide de la suivre. Son travail est très appliqué, elle fait preuve de sureté, elle a le nez collé au sol, elle avance, fait ses arrières, repart mais je ne vois toujours rien. Puis à environ 500 mètres, Roxy s'arrête net et me regarde. Devant moi, à 10 mètres, j'aperçois l'animal et en m'approchant prudemment, je constate qu'il est mort.

Aussitôt elle prend possession de son trophée et évidemment je la félicite d'autant plus que c'est



notre première réussite depuis mon agrément. L'absence d'indice ne veut pas dire que l'animal a été manqué.

Je suis agréé UNUCR depuis juin 2021 et je reste à disposition des chasseurs.

Noël RENAUDIN
Tél. 06 25 35 76 89

La recherche c'est pas comme les antibio... C'est systématique

ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39

Retrouver nos armes sur notre site internet
→ www.armurerie-laurain-meunier.fr

Partenaire de la Fédération Nationale des Chasseurs de la Haute-Marne

TARIF SPÉCIAL MUNITIONS TOUS CHASSEURS

-15%
À PARTIR DE 3 BÔTES ACHETÉES

Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme
Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

COLVERT FARCI

AU FOIE GRAS ET LÉGUMES D'AUTOMNE RÔTIS

Pour 2 personnes

INGRÉDIENTS

- ① 1 canard colvert
- ① ¼ de potimarron
- ① 3 c à soupe de châtaignes cuites
- ① 1 douzaine de grains de raisin
- ① 5 gousses d'ail
- ① 1 oignon
- ① Huile d'olive
- ① 1 cuillère à soupe d'huile de tournesol
- ① Sel & poivre

POUR LA FARCE

- ① 150 g de chair de veau
- ① 50 g de foie gras de canard frais
- ① 1 échalote
- ① 3 morilles
- ① Ciboulette
- ① Sel & poivre

INSTRUCTIONS

Préparez la farce : mélangez la chair de veau, le foie gras détaillé en cubes, les morilles coupées en morceaux et la ciboulette ciselée. Faites dorer l'échalote émincée dans une poêle avec un filet d'huile d'olive, puis ajoutez-la à la farce. Salez et poivrez. Utilisez ce mélange pour farcir le colvert, puis déposez-le dans un plat passant au four.

Préparez la garniture : mélangez le potimarron taillé en grosses frites avec l'oignon tranché, les gousses d'ail en chemise, une cuillère à soupe d'olive, du sel et du poivre. Ajoutez les légumes autour du colvert et enfournez 20 mn à 180° C.

Ajoutez dans le plat les grains de raisin, les châtaignes et les morilles. Poursuivez la cuisson 10 mn. C'est prêt !

Recette de Confit Banane
pour Je cuisine du gibier



DATES À RETENIR

24 et 31 décembre : fermeture des bureaux de la FDC à 12h00

25 au 28 mars : Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet à Mantes la Jolie

17 au 19 juin : Game Fair au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron

PETITE ANNONCE

A vendre lunette point rouge KAHLES d'occasion.
Helia CSX 1,1 - 4X24. Très bon état.
Contacter le 06 77 62 92 95.





DUSTER DACIA

Le SUV taillé pour la chasse

- Bac de coffre
- Protection moteur
- Tapis
- Pare buffle
- Pack off Road
- Marche pied
- Attelage



DACIA CHAUMONT et LANGRES - SNRPB
Tél. : 03 25 35 35 66 www.groupe-ducreux.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire	
A	Le

Fédération des Chasseurs
de la Haute-Marne
16, rue des frères Parisot BP 40137
52004 Chaumont Cedex

Signature,



Armurerie CHASSE TIR



35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier

Tél. 03 25 56 58 23 - chasetir@orange.fr

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

DECATHLON

SAINT-DIZIER



**PROFITEZ D'UNE REMISE DE 20% SUR UN ARTICLE AU CHOIX *
DE LA MARQUE SOLOGNAC
OFFRE VALABLE SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON
* HORS SOLDES ET PROMOTIONS**

DECATHLON SAINT-DIZIER - ZAC CHÊNE SAINT-AMAND
RUE DES MEROVINGIENS - 52100 SAINT-DIZIER
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h

CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30